



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 juin 2020 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice - performance, greffe, services administratifs par intérim
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Présentation du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Lutte contre le racisme systémique – décès de George Floyd
 - Consultation écrite jusqu'au 18 juin 2020 portant sur les projets en urbanisme – Informations sur le site Internet de l'arrondissement
 - Implantation d'une voie active et sécuritaire sur les avenues Christophe-Colomb et Émile-Journault
 - Soutien financier aux artistes et aux travailleurs culturels (points 20.06 et 20.07)
 - Planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc en concertation avec l'arrondissement de Saint-Laurent (point 40.01)
 - Soirée publique virtuelle le 17 juin 2020 à 19 h – Projet Réseau Express Vélo (REV) sur les rues Berri et Lajeunesse (transformation des bandes cyclables actuelles en pistes cyclables sécurisées)
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Lutte contre le racisme systémique – décès de George Floyd et de Ahmaud Arbery
 - Marché de quartier saisonnier dans le district de Saint-Sulpice (point 40.05)
 - Voie active et sécuritaire sur l'avenue Christophe-Colomb

- Retour sur la distribution de fleurs sur rendez-vous au site Louvain et remerciements à Ville en vert
 - Déconfinement – prudence et respect de la distanciation sociale
- Madame Effie Giannou :
- Lutte contre le racisme systémique – décès de George Floyd
 - Planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc en concertation avec l'arrondissement de Saint-Laurent (point 40.01)
 - Présentation virtuelle – Projet de trottoir et piste cyclable sur le boulevard Gouin Ouest – Information à venir sur le site Internet de l'arrondissement
 - Collecte d'effets scolaires pour les jeunes du quartier – initiative de la Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville
 - Inscription aux camps de jour à compter du 15 juin 2020 – Service des Loisirs Ste-Odile et Loisirs de l'Acadie
 - Prolongement de la ligne de métro orange
- Madame Nathalie Goulet :
- Remerciements pour la tenue de la séance virtuelle
 - Lutte contre le racisme systémique – décès de George Floyd
 - Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest – piétonnisation de la rue Fleury Ouest (point 40.06)
 - Marché d'été Ahuntsic-Cartierville avec mesures sanitaires – sur la rue Basile-Routhier devant le pavillon du parcours Gouin – tous les samedis à compter du 4 juillet – dernier samedi le 19 septembre 2020, dans le district de Bordeaux-Cartierville
 - Travaux au parc Ahuntsic cet été – sentier multifonctionnel, réaménagement de l'aire de jeux pour enfants et contrat de services professionnels pour le réaménagement du skatepark (point 20.01)
 - Déconfinement – respect des consignes de la Direction de la santé publique
- Monsieur Jérôme Normand :
- Mise à sens unique de la circulation sur les rues Prieur et Sauriol (point 40.08) – Information sur l'échéancier de l'ensemble des travaux sur le site Internet de l'arrondissement
 - Interdiction de stationner devant les saillies et abolition de la restriction de stationner sur rue plus de 24 h pour les véhicules personnels (point 40.09)
 - Décision du conseil d'administration de la Promenade Fleury de ne pas piétonniser la rue pendant l'été

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 40, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- François Boucher
- Ajout de bibliothèques à l'arrondissement.
- Alain Martineau
- Vidéo sur l'histoire de Montréal.
 - Coûts relatifs à l'écriture épïcène.

- | | |
|-------------------------|--|
| Mélanie Busby | - Pérennisation de la piste cyclable unidirectionnelle sur l'avenue Christophe-Colomb.
- Pérennisation des nouvelles pistes cyclables. |
| Séverine Le Page | - Création de passages piétons avec arrêt obligatoire. |
| Joanne Lacombe | - Circulation, vitesse et stationnement sur la rue Prieur et sur les rues avoisinantes. |
| Mengqing Li | - Espace de stationnement et entrée charretière au 9911-9919 Clark (dépôt de documents). |
| Maryline Carpentier | - Travaux prévus pour améliorer le fond de la patageoire au parc Ahuntsic. |
| Pierre Lachapelle | - Implantation d'un couvre-feu complet à l'aéroport Montréal-Trudeau. |
| Abdelkader Messaoud | - Propreté sur la rue Chabanel.
- Stationnement sur la rue Jeanne-Mance (dépôt de document).
- Entrée charretière non conforme sur la rue Chabanel. |
| Chahrazed Hmd | - Possibilité de faire des suggestions aux élus. |
| Franklin Nkomo | - Solutions demandées - personnel infirmier en attente de la résidence permanente. |
| Gilles Larocque | - Affectation des surplus de la réserve pour imprévus (point 30.03).
- Affectation du surplus de gestion 2019 (point 30.04). |
| Al Martinez | - Terrains de basketball dans les parcs de l'arrondissement. |
| Pierre Lachapelle | - Coupe de branches d'épinette au parc Ahuntsic et travaux de construction de la route vélo (dépôt de photos). |
| Aarre Oljemark | - Suivi - entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |
| Sylvia Jackson Oljemark | - Suivi - entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |
| Vicky Grammatikakis | - Suivi - entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |
| Daniel Hunt | - Proportion de l'espace public dédié aux automobilistes par rapport à celle dédiée aux vélos et aux piétons. |
| Christian Mercier | - Possibilité d'aménagement cyclable à l'est de l'avenue Papineau et sur la rue de Lille. |
| Janine Renaud | - Détail de l'acronyme TOD (point 40.01).
- Nouvelles pistes cyclables sur l'avenue Christophe-Colomb.
- Annonce des cliniques de dépistage.
- Annonces des conférences de presse de la mairesse Plante sur Facebook.
- Excellence du service reçu au 3-1-1. |
| Denis Lemieux | - Suivi - entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |
| Nadia Gosselin | - Suivi - entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |
| Dominique St-Pierre | - Suivi - entreposage au 15, avenue du Ruisseau. |

Cette période de questions prend fin à 20 h 40.

10.05

CA20 09 0133

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2020, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

20.08. Accorder un contrat de gré à gré à 9060260 Canada inc. (SPEC Service) pour les travaux de reconstruction de la chambre électrique de l'immeuble sis au 11945, rue Lachapelle à la suite des dommages subis lors d'un incendie survenu le 7 avril 2020 pour un montant de 89 278,09 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 98 205,90 \$, incluant les taxes et le budget de contingences.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA20 09 0134

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 11 et 28 mai 2020.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 11 et 28 mai 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA20 09 0135

Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DE décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1204040001

CA20 09 0136

Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc. pour le réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic pour un montant de 125 576,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-002 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 158 134,52 \$, incluant les taxes et le budget de contingences.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver un projet de convention par lequel Expertise Sports Design LG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 125 576,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2020-002 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser une dépense de 12 557,68 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense totale de 158 134,52 \$, incluant les taxes et le budget de contingences, pour des services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80 % par la ville centrale et 20 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207189003

CA20 09 0137

Accorder un contrat à Tech Vac Environnement inc. pour les services d'hydro-excavation pour une durée de vingt-quatre mois avec possibilité de renouvellement de douze mois pour une dépense totale de 270 191,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18101 - Lot 1 – 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'accorder à Tech Vac Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'hydro-excavation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 270 191,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18101);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1208437002

CA20 09 0138

Autoriser une dépense additionnelle de 7 990,77 \$ taxes incluses, pour l'implantation de signalisation dynamique aux abords des écoles sur le réseau artériel dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils ltée (réf. CA19 09 0250) majorant ainsi le montant total du contrat de 85 943,81 \$ à 93 934,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à la convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 7 990,77 \$, taxes incluses, pour l'implantation de signalisation dynamique aux abords des écoles sur le réseau artériel, majorant le montant total du contrat de 85 943,81 \$ à 93 934,58 \$, taxes incluses;
2. d'approuver le projet d'addenda à la convention à intervenir avec Stantec Experts-conseils Itée;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1198408003

CA20 09 0139

Accorder un soutien financier additionnel de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre de la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$ / Approuver un projet d'addenda à la convention à cette fin (réf. CA19 09 0298).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre de la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$ (réf. :CA19 09 0298);
2. d'approuver le projet d'addenda à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1193060043

CA20 09 0140

Entériner la demande de subvention et approuver la convention à intervenir avec le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques 2020-2021 pour la réalisation du projet « Compte et raconte » / Autoriser la chef de section bibliothèque à signer ladite convention et tout document afférent audit projet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'entériner la demande de subvention auprès du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques 2020-2021 pour la réalisation du projet « Compte et raconte »;

2. d'approuver la convention à intervenir avec le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier 2020-2021;
3. d'autoriser la chef de section bibliothèque à signer ladite convention et tout document afférent audit projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1203060022

CA20 09 0141

Prendre acte de la résiliation de huit contrats, accordés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19 / Recommander au comité exécutif d'accorder à ces artistes et travailleurs culturels, énumérés ci-après, un soutien financier totalisant la somme de 12 000 \$ (Justine Major, Émilie Ouellette, Lou-Adrienne Cassidy, Alexandre Martel, Pierre Emmanuel Baudoin, Airat Ichmouratov, Elvira Misbaskhova, Mark Peetsma, Mélanie Bergeron, Dany Nicolas, Michel-Olivier Gasse, Chantal Archambault, Ori Dagan, Éric St-Laurent, Alex Bellegarde, Marie Bégin, Nathalie Camus, Luc Beauchemin, David Ellis, David Marin).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. de prendre acte de la résiliation de huit contrats, accordés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19;
2. de recommander au comité exécutif d'accorder à ces artistes et travailleurs culturels, énumérés ci-après, un soutien financier totalisant la somme de 12 000 \$ (Justine Major, Émilie Ouellette, Lou-Adrienne Cassidy, Alexandre Martel, Pierre Emmanuel Baudoin, Airat Ichmouratov, Elvira Misbaskhova, Mark Peetsma, Mélanie Bergeron, Dany Nicolas, Michel-Olivier Gasse, Chantal Archambault, Ori Dagan, Éric St-Laurent, Alex Bellegarde, Marie Bégin, Nathalie Camus, Luc Beauchemin, David Ellis, David Marin).
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1203060019

CA20 09 0142

Prendre acte de la résiliation de trois contrats, accordés à des organismes pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement, pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19 / Accorder à ces organismes, dont les artistes et travailleurs culturels sont énumérés ci-après, un soutien financier totalisant la somme de 4 476 \$ (Milva Ménard, Élyse Bergeron, Jean-François Sauriol, Jayantha Guha, Khosrow Maghsoudi, Raja Bhattacharya, Marisol Josée, Pascal Bouchard, Vincent Lauzer, Mathieu Lussier, Sylvain Bergeron, Amanda Keesmaat).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. de prendre acte de la résiliation de trois contrats, accordés à des organismes pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement, pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19;

2. d'accorder à ces organismes, dont les artistes et travailleurs culturels sont énumérés ci-après, un soutien financier totalisant la somme de 4 476 \$ (Milva Ménard, Élyse Bergeron, Jean-François Sauriol, Jayantha Guha, Khosrow Maghsoudi, Raja Bhattacharya, Marisol Josée, Pascal Bouchard, Vincent Lauzer, Mathieu Lussier, Sylvain Bergeron, Amanda Keesmaat);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1203060021

CA20 09 0143

Accorder un contrat de gré à gré à 9060260 Canada inc. (SPEC Service) pour les travaux de reconstruction de la chambre électrique de l'immeuble sis au 11945, rue Lachapelle à la suite des dommages subis lors d'un incendie survenu le 7 avril 2020 pour un montant de 89 278,09 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 98 205,90 \$, incluant les taxes et le budget de contingences.

Attendu que le contrat sera accordé conditionnellement à ce que le propriétaire n'ait pas lui-même réalisé les travaux de rétablissement du système électrique du bâtiment sis au 11945, rue Lachapelle en date du 15 juin 2020;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à 9060260 Canada inc. (SPEC Service) pour les travaux de reconstruction de la chambre électrique de l'immeuble sis au 11945, rue Lachapelle à la suite des dommages subis lors d'un incendie survenu le 7 avril 2020 pour un montant de 89 278,09 \$ taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense totale de 98 205,90 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1208525001

CA20 09 0144

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1203757006

CA20 09 0145

Déposer et transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2019 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. de déposer et de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2019 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière;
2. de confirmer que l'accès à la Route verte est libre et gratuit;
3. de confirmer que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 7,6 kilomètres dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 20 185 \$, pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1206492003

CA20 09 0146

Affecter une somme de 489 200 \$ provenant des surplus de la réserve pour imprévus de l'arrondissement, pour financer partiellement le plan de redressement de la Ville pour contrer les effets économiques et financiers de la crise sanitaire de la COVID-19.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'affecter une somme de 489 200 \$ provenant des surplus de la réserve pour imprévus de l'arrondissement pour financer partiellement le plan de redressement de la Ville pour contrer les effets économiques et financiers de la crise sanitaire de la COVID-19;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1204040002

CA20 09 0147

Affecter un montant de 4 302 600 \$ provenant des surplus de gestion 2019 dans les réserves de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 20 avril dernier d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 4 302 600 \$ pour l'exercice financier 2019;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. de répartir le montant de 4 302 600 \$ provenant des surplus de gestion 2019 dans les réserves de l'arrondissement de la façon suivante :
 - 460 000 \$ à la réserve pour la stabilisation du coût de déneigement;
 - 700 000 \$ à la réserve pour imprévus de l'arrondissement;
 - 1 500 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers;
 - 642 600 \$ à la réserve développement;
2. de prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;
3. de procéder à la ventilation des surplus de 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1204040003

CA20 09 0148

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 050 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 050 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

- 250 \$ UNION GÉNÉRALE SPORTIVE ARMÉNIENNE (HOMENETMEN-GAMK) INC.
- 200 \$ ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
- 200 \$ PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
- 200 \$ MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC
- 200 \$ ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1204746003

CA20 09 0149

Adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc préparée par la firme Provencher Roy + associés architectes inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1201066009

CA20 09 0150

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1203060020

CA20 09 0151

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile sur le territoire de l'arrondissement pour la période du 8 juin au 30 novembre 2020 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2020 dans l'arrondissement et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2020 sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, Marchés Ahuntsic Cartierville, de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers et de ce circuit de marché mobile 2020 sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1205320004

CA20 09 0152

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonnier dans le district de Bordeaux-Cartierville, pour la période du 8 juin au 30 novembre 2020 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers dans le district de Bordeaux-Cartierville du 8 juin au 30 novembre 2020 et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, Ville en vert, de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1205320003

CA20 09 0153

Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans le district de Saint-Sulpice, pour la période du 8 juin au 30 novembre 2020 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans le district de Saint-Sulpice du 8 juin au 30 novembre 2020 et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement des marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de ce marché de quartier saisonnier sur le site, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur le site, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, Ville en vert, de poursuivre l'opération d'un marché de quartier saisonnier sur le site, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1205320002

CA20 09 0154

Approuver la piétonnisation de la rue Fleury Ouest sur le territoire de la SDC Quartier Fleury Ouest du 15 juin au 12 octobre 2020, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente de produits, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la piétonnisation de la rue Fleury Ouest sur le territoire de la SDC Quartier Fleury Ouest du 15 juin au 12 octobre 2020 et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau de la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des produits, de la

nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achternive (01-274, article 521) sur l'installation de bannières, l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières ou autres supports d'affichage, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rue sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1201388004

CA20 09 0155

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9275, rue de Reims, érigé sur le lot 1 487 879 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3001726974.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9275, rue de Reims, érigé sur le lot numéro 1 487 879 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1201066010

CA20 09 0156

Établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest, sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest, sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest, sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest, sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis;

D'installer un arrêt obligatoire à l'approche sud de l'intersection de la rue Saint-Denis et de la rue Sauriol.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1208408003

CA20 09 0157

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

40.09A 1208408004

CA20 09 0158

Prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09B 1208408004

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 8 juin 2020 à 20 h 53.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement